

Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) du 4/04/2024

ENSEIGNANT

LES INSTANCES



CNEA : déclaration liminaire, résumé des points abordés , avis de SEA-UNSA. Information effectifs 2023/2024, choc des savoirs.

Conseil National de l'Enseignement Agricole

Ce CNEA se tenait après une longue période de boycott des instances par l'intersyndicale de l'EAP (CGT Agri, FO EA, SEA Unsa, Snetap FSU, SUD RT) liée au conflit autour des fiches de service enseignants et du décompte des heures de pluri en bacs pro rénovés. L'ordre du jour de ce CNEA contenait justement pour avis les arrêtés correspondant à la proposition de sortie de crise faite par l'administration la semaine précédente.

Déclaration liminaire SEA-UNSA :

À travers la modification du décompte de la pluri nous **dénoncions avant tout le principe d'annualisation du temps de travail** des enseignants et les dérives qui y sont associées. Sur ce point nous sommes satisfaits, la proposition de grille horaire des bacs pro préserve le décompte tel quel et n'ouvre pas la porte à l'annualisation. Nous reprenons malgré tout le chemin des instances avec un sentiment ambivalent.

- D'un côté nous avons eu en intersyndicale (Elan-Commun, SEA-UNSA, FOEA) gain de

point de vue de la pédagogie.

Faire intervenir tous les enseignants va réduire d'autant les possibilités. Les collègues qui avaient par exemple programmé des chantiers-école ne pourront plus le faire dans la même mesure. En résumé, la modification du décompte de la pluri n'était ni comprise ni acceptée en établissement, la réception de la nouvelle grille horaire ne s'annonce pas moins houleuse.

Quelques mots sur le **projet de loi d'orientation agricole** dont la présentation finit enfin par arriver... il y a pourtant **urgence, particulièrement pour les mesures censées conforter l'enseignement agricole**.

Sur la question essentielle de la **transition agro-éologique, que restera-t-il de l'ambition écologique du projet de loi ?** Bien peu de choses si l'on se réfère au **renoncement du gouvernement en la matière**.

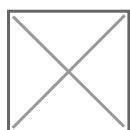
- En voulant concilier les différents modèles d'agriculture, le projet de loi risque fort de n'en conforter qu'un seul, le modèle agro-industriel, sans parvenir pour autant à régler les questions centrales que sont les freins à l'installation, l'accès au foncier, la garantie de tirer un revenu décent de son activité et celle des conditions de travail. Ces questions sont pourtant centrales si l'on souhaite attirer et former davantage de jeunes aux emplois de l'agriculture.

Enfin, **sans assise budgétaire solide, un projet de loi, tout ambitieux qu'il soit, n'aboutira pas**. Comment comprendre dès lors le décret d'annulation de crédits ? Cette année ce sont 8M€ que nous n'aurons pas pour faire fonctionner le système éducatif agricole. Sur quoi va porter précisément cette annulation de crédit ? Dans tous les cas cette **coupe budgétaire est incompréhensible et en totale contradiction avec les enjeux en matière d'éducation, de formation et de recherche pourtant affichés comme prioritaires par le gouvernement**.

Les différents points abordés au CNEA du 04/04/2024

Projets d'arrêtés relatifs aux enseignements dispensés dans le cycle terminal de bacs pro sous statut scolaire du MASA et modifiant les référentiels de diplômes.

Ces 2 projets d'arrêtés transposent dans les textes la proposition de compromis faite par la DGER pour respecter les statuts enseignants et le principe de non-annualisation de leur temps de travail (en particulier 1H de pluri = 1 de cours).



Pour le SEA-UNSA, si le passage de deux à trois semaines de stages collectifs combiné au retrait d'une semaine blanche permet, à moyens constants, de respecter les règles de comptabilisation des services enseignants, il soulève en revanche des interrogations sérieuses sur le plan pédagogique. En effet, tous les enseignants interviendront désormais sur les temps de stage collectif au prorata de leurs heures disciplinaires ce qui va limiter d'autant les possibilités d'organisation de ces périodes collectives. C'est un changement important pour les équipes en établissements y compris celles qui ont mis en place un bac non renouvelé à la rentrée 2023.

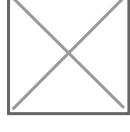
toujours question. Le sujet a occupé une large place des échanges sans pour autant lever toutes les interrogations. Des incertitudes demeurent, en particulier sur la prise en compte des heures non affectées, problème pourtant à l'origine du conflit il y a 6 mois...

La DGER tiendra un GT mardi 9 avril pour exposer plus précisément ce point.

Le SEA-UNSA s'est prononcé contre ces deux projets d'arrêtés.

Projet de décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements médico-sociaux

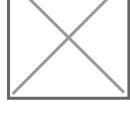
Afin d'éviter les ruptures de parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap, ce projet de décret fixe le fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux les accueillant. Autrement dit, ce texte vise à faciliter les modifications de parcours en permettant d'adapter les conditions de scolarisation sans devoir repasser par la commission des droits (CDAPH) des MDPH. Les élèves concernés pourraient ainsi changer de condition de scolarisation entre établissements scolaires et établissement médico-social de manière plus rapide.



Pour le SEA-UNSA, ce projet de décret fixe un cadre mais ne clarifie pas la manière dont va se passer la coopération entre le médico-social et les établissements agricoles. L'intégration de l'EA dans les équipes de suivi de scolarisation pilotées par les enseignants référents de l'éducation nationale pose également question.

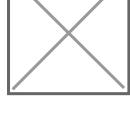
Le SEA-UNSA s'est abstenu sur ce projet de décret.

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « métiers de l'agriculture » du CAP agricole



Le SEA-UNSA a voté pour ce texte qui ajoute au CAPa existant un support canin-félin permettant de proposer une alternative à la suppression du BP agricole option « travaux de l'élevage canin et félin ».

Projet d'arrêté portant création de l'option « techniques cynégétiques » du CS agricole



Le SEA-UNSA s'est abstenu sur ce projet de création qui fait suite à la rénovation du CS existant « technicien cynégétique » datant de 2005. Le nouveau CS est repositionné au niveau 4 en lien avec la bac pro GMNF. Ce repositionnement interroge entre autres sur l'adéquation entre le niveau de qualification et les emplois visés.

Information sur les effectifs de l'enseignement agricole pour 2023-2024

Les effectifs se stabilisent pour atteindre un total de 215 070 (public, privé et supérieur confondus, voies scolaire et apprentissage) en augmentation de 0,9% par rapport à l'année précédente. **Ce bilan positif cache des évolutions préoccupantes, notamment sur les classes de BTSA de la voie scolaire** (en baisse de 6,4% sans qu'il n'y ait de transfert évident vers l'apprentissage). **La proportion de décrocheurs entre année 1 et année 2 des cycles de formation est également significative** (-1600 étudiants entre BTS1 et BTS2, -2000 élèves en CAPa, -3000 en bac pro).

Dans ce contexte, la création des bachelors agro ne pourra qu'au mieux répondre en partie à la

répondra pas à la problématique du décrochage et des départs de formation en court de cycle.

À noter une **hausse des effectifs en 2nd GT** de 2,7%, hausse favorable pour les classes de bacs général et techno de l'an prochain.

Information sur les mesures du « choc des savoirs »

Ces mesures feront l'objet de GT à venir mais seront expérimentées à la prochaine rentrée scolaire.



Le SEA-UNSA s'oppose à la vision de l'école portée par le choc des savoirs qui concernera bien à terme les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} de l'enseignement agricole (1254 classes, 30 000 élèves). L'obligation du DNB, la création des classes prépa seconde et celle des groupes de niveau au collège sont les mesures qui nous semblent les plus nocives car porteuses d'une logique de tri social et inadaptées au système éducatif agricole.